



SAVOIE ❑❑ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

Règlement Arly Cimes Trail

**ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

Le trail « Arly Cimes Trail » est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland/Cohennoz. L'épreuve aura lieu le dimanche 21 juin 2026. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1084 et 1719 mètres d'altitude.

Les épreuves sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non

2 parcours :

- **L'ARLY CIMES TRAIL** : 26 km - 1600m de dénivelé + - **Départ 8h**
Né/née avant le 21/06/2006 en solo hommes et femmes
- **TRAIL DUO / SOLO** : 15 km – 660 m de dénivelé + - **Départ 9h**
Né/née avant le 21/06/2008 en solo hommes et femmes et duo (féminine « fémini trail », duo hommes et duo mixtes).

Pour raison de sécurité :**1 barrière horaire sur l'Arly Cimes Trail 26km solo.**

- dernier passage à la cascade des Fattes à 12h* : après cet horaire les concurrents inscrits pour le 26 km devront obligatoirement rejoindre le ravitaillement du Cernix (500m) par les itinéraires de replis balisés d'où ils pourront redescendre au départ (800m) ou être rapatriés jusqu'à l'arrivée.

Fermeture de la course Arly Cimes Trail 26 km à 13h30*, après cet horaire les concurrents ne seront pas classés.

Fermeture de la course Arly Cimes Trail 15 km à 12h*, après cet horaire les concurrents ne seront pas classés.

** L'organisateur se réserve le droit de modifier l'heure ou le lieu (pour la barrière horaire), avant le jour de la course selon les conditions climatiques ou du terrain.*

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- L'Organisateur se réserve le droit d'ajuster son règlement en fonction de l'évolution, des conditions sanitaires, de la réglementation gouvernementale ou préfectorale en vigueur, et des préconisations de la FFA.

- Les secours sont assurés et coordonnés par l'**Union Départementale des Premiers Secours de Savoie UDPS 73** (Union affiliée à l'Association Nationale des Premiers Secours agréée par le ministre de l'Intérieur).

Ils prennent en charge des victimes en coordination avec des services publics qui prennent ensuite le relais.

Le centre de secours du Val d'Arly est également informé de la manifestation et du dispositif de secours mis en place.

- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.

- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.
- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.

ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

Il n'y aura pas de catégories d'âge.

La remise des prix aura lieu sur l'aire d'arrivée.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de l'Arly Cimes Trail 26 km.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du Trail solo 15 km.
- Les 3 premières équipes du trail duo : féminines, hommes et mixtes du Trail duo.
- Le meilleur temps de la montée de Pierre Brune catégorie hommes / femmes sur le parcours du 26km

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

- 1) * de la **photocopie de la licence F.F.A en cours de validité** : soit une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et encadrements ne sont pas acceptées)

La licence triathlon non acceptée, il n'y a pas d'accord entre la FFA et la FFTri
Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

* ou **d'une attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA, dans le cadre de de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière (<https://pps.athle.fr/>).

Parcours Prévention Santé (PPS) - Votre PPS est désormais valable 1 an

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à la date (01/01/2026), il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé. Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**

Les certificats médicaux ne seront plus acceptés sur cette épreuve.

- 2) du **paiement** des droits d'inscriptions :

*** Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 19 juin à 18h :**

- **Inscription course Arly Cimes Trail 26 km, avec repas** : 38€* en ligne avant dimanche 14 juin minuit, puis 42€* du lundi 15 au vendredi 19 juin à 18h (* plus frais d'inscription sur la plateforme Sportips)

- **Inscription course Trail duo ou solo 15km, avec repas** : 28€*/ par personne en ligne avant dimanche 14 juin minuit puis 32€* / personne du lundi 15 au vendredi 19 juin à 18h (* plus frais d'inscription sur la plateforme Sportips)

*** Inscriptions sur place le samedi 20 juin de 9h à 12h :**

Pour les 2 parcours, 26 km et 15km directement au bureau de l'Office de tourisme de Crest-Voland/Cohennoz

*** Repas supplémentaire accompagnateurs : 15€**

Attention, il n'y aura pas d'inscription aux épreuves, ni d'achat de repas sur place le dimanche 21 juin 2026.

3) **D'un justificatif d'âge et d'identité, chaque retrait de dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité (aucun dossard ne sera remis sans celle-ci ou à une tierce personne).**

- 4) Du **bulletin d'inscription.**

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

La compétition est limitée 300 coureurs au total.

Les inscriptions sont envoyées à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de Crest-Voland/Cohennoz – 81 place du Bouloz – 73590 Crest-Voland. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »).

La remise des dossards aura lieu à l'Office de Tourisme le samedi 20 juin de 15h à 18h et le jour même :

- de 6h30 à 7h30 pour L'Arly Cimes Trail 26km

- de 7h30 à 8h30 pour l'Arly Cimes Trail 15km

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage. **Pensez aux épingles à nourrice.**

ARTICLE 5 : ANNULATION

*** Annulation de la part d'un participant :**

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seules les demandes de remboursement adressées à l'organisateur **au plus tard à J-3 avant la date de l'épreuve, accompagnées obligatoirement d'un certificat médical** attestant de l'impossibilité de participer à la course pourront être prises en compte.

Les demandes transmises après ce délai ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire et frais de service de la plateforme d'inscription.

*** Annulation de la part de l'organisateur :**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, les points de ravitaillement, d'interrompre momentanément les courses, d'avancer ou de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, de situation sanitaire inadaptée ou de tout risque pour la santé et/ou la sécurité des coureurs et des bénévoles.

⇒ Avant le jour de la course :

En cas d'annulation par l'organisateur, le participant pourra choisir entre le remboursement de son inscription (hors frais bancaires) ou, s'il le souhaite expressément, renoncer à tout ou partie de ce remboursement au profit de l'organisateur.

⇒ Le jour de la course :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre, le départ étant donné.

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, frais de route ou d'hébergement.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.

ARTICLE 6 : MATÉRIELS OBLIGATOIRES - RAVITAILLEMENTS

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, impliquant du matériel recommandé (bonnet, collant, gants) et du matériel obligatoire

1/ matériel obligatoire pour le parcours Arly Cimes Trail 26 km :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum ou boisson énergétique
- Réserve alimentaire (barres énergétiques ou gels)
- Gobelet pour les ravitaillements

Ravitaillements Arly Cimes Trail 26km* : 2 ravitaillements solide / liquide et 1 ravitaillement liquide.

2/ matériel obligatoire pour les parcours Trail duo et solo 15km :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre ou boisson énergétique fortement conseillés
- Gobelet pour les ravitaillements

Ravitaillements 15km* : 1 ravitaillement solide et liquide et un ravitaillement liquide.

NB : L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas en possession du matériel obligatoire et qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Ravitaillements hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés sur les 2 distances.

* L'organisateur se réserve le droit de modifier les sites de ravitaillement et d'ajuster le nombre selon les contraintes de courses et adaptation de parcours, ou selon les conditions météorologiques.

Petite collation / boissons sur l'aire d'arrivée pour les 2 parcours avant de se rendre à la salle des fêtes (à 300m) pour le repas course. (300m)

ARTICLE 7 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

ARTICLE 8 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard ou dossard non visible ou absence de puce de chronométrage. Les ceintures-porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles en course et à l'arrivée.
- Falsification de dossard
- Cession de dossards : aucun transfert de dossard n'est autorisé sauf validation contraire de l'organisateur.
- Retard au départ de la compétition (départ 8h Arly Cimes Trail 26 km, départ 9h Trail 15 km solo et duo), le dimanche 21 juin 2026
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de débris : emballages de punch power etc.)
- Dépassement de la barrière horaire

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 9 : ACCÈS ET STATIONNEMENTS GRATUITS

Retrait des dossards à l'Office de Tourisme de Crest-Voland 81 place du Bouloz (à côté de la Mairie et de l'église).

Départ au lieu dit « La Logère » à côté de l'espace loisirs de Crest-Voland (à 400m de l'Office de tourisme)

- en arrivant de Notre-Dame-de-Bellecombe, faire 3 km pour arriver au village de Crest-Voland :

1/ parking le long de la route de Notre-Dame-de-Bellecombe et des Saisies

- en arrivant d'Ugine, faire 14 km pour arriver au village de Crest-Voland :

1/ parking au carrefour de la route qui arrive d'Ugine, qui monte au Cernix et qui va vers Crest-Voland

- restez connectés, l'Office de Tourisme mettra tout en œuvre pour vous proposer une offre de co-voiturage.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11 : ÉTHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

ARTICLE 12 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'Arly Cimes Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : rgpd@valdarly-montblanc.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

ARTICLE 13 : DROITS À L'IMAGE

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent. »

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de l'Arly Cimes Trail, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'évènement afin de faire la promotion des compétitions futures.

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne
- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Assurance AXA N° Police : 4891644504

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et par la signature ci-dessous accepte celui-ci : OUI

FAIT LE :

SIGNATURE

Le trail terminé, restons en contact !

Je souhaite recevoir les news de l'Arly Cimes Trail

Je souhaite recevoir les news du Val d'Arly

